

ÉPINAL > Collectif

« Le renard est utile, fichez-lui la paix »

Une délégation vosgienne du collectif « Renard Grand Est » a été reçue à la préfecture mercredi par le directeur de cabinet François Rosa. « Pour demander que cesse l'acharnement dont est victime le renard roux. »

Le collectif « Renard Grand Est » a été créé il y a environ un an et demi. « Au départ, nous étions trois ou quatre associations; aujourd'hui, nous sommes une quarantaine en Lorraine et une soixantaine dans le Grand Est », souligne Michel Meignan (Oiseaux Nature). Ce dernier avec Marc Dujardin (Groupement d'études des mammifères de Lorraine), Etienne Jacob (Paysages et biodiversité) et Bernard Schmitt

(Vosges nature environnement) ont été « reçus, écoutés et entendus à la préfecture. Nous sommes les premiers du collectif à le faire. D'autres délégations seront reçues en Meurthe-et-Moselle, Moselle et Meuse », assure Michel Meignan.

La chasse est interdite dans le canton de Genève

Le renard roux, que l'on trouve dans notre région, est un animal classé nuisible. Sans quota, il est chassé dix mois sur 12 et piégé toute l'année. « Nous avons demandé que cet animal soit, en 2018, sorti de la liste des nuisibles », déclare Marc Dujardin. « Et que cette année, la chasse au renard, qui doit débuter en juin, soit reportée à la date d'ouverture générale, c'est-à-dire en septembre », ajoute Etienne Jacob.

« Les grandes peurs génèrent de grands massacres. Le renard a subi un premier massacre avec la rage. Aujourd'hui, elle est éradiquée depuis plus de quinze ans. Elle ne l'a pas été par l'assassinat de l'animal mais par la vaccination buccale larguée dans les forêts par hélicoptère », confie Bernard Schmitt. « On reproduit le même esprit avec l'échinococcose alvéolaire. Par million d'habitants,



Les représentants vosgiens du collectif ont expliqué que le problème du renard se pose uniquement en France. Tous les pays d'Europe vivent avec. Photo d'archives Alexandre MARCHI

il y a entre 0,16 à 0,56 % de personnes atteintes par le parasite qui peut très bien être transmis à l'homme par le chien ou le chat. On recense un à deux cas mortels en France. »

Les quatre hommes ont pris pour exemple le canton de Genève

où la destruction du renard est interdite depuis 1974.

En plus de quarante ans, la population de goupils « n'a pas augmenté. Pas plus que les cas d'échinococcose. Les études ont même démontré qu'une trop forte régulation des renards augmente

la propagation de la maladie. »

Les représentants vosgiens du collectif « Renard Grand Est » sont unanimes : « Le renard est utile, fichez-lui la paix. Il limite la prolifération des campagnols et autres rongeurs. »

Laurence MUNIER

8000

Un renard peut manger jusqu'à 8 000 campagnols par an. 800 000 renards sont tués chaque année en France.